

Annexe I - États-Unis

Secteur :	Tous les secteurs
Sous-secteur :	
Classification de l'industrie :	
Type de réserve :	Traitement national (Article 1102) Traitement de la nation la plus favorisée (Article 1103)
Palier de gouvernement :	Fédéral
Mesures :	<i>Securities Act of 1933</i> , 15 U.S.C. §§ 77C(b), 77f, 77g, 77h, 77j et 77s(a) 17 C.F.R. §§ 230.251 et 230.405 <i>Securities Exchange Act of 1934</i> , 15 U.S.C. §§ 78l, 78m, 78o(d) et 78w(a) 17 C.F.R. § 240.12b.2
Description :	<u>Investissement</u> Les émetteurs étrangers, à l'exception de certains émetteurs canadiens, ne peuvent se servir des formulaires pour PME prévus par le <i>Securities Act of 1933</i> pour enregistrer des titres ou être habilités à appliquer les normes moins coûteuses en vertu des règles.
Élimination progressive :	Néant